



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance du conseil municipal**

**26 Mai 2020**  
**à 18h30**

**Espace Georges JOUVIN**

**Rue Henri Silvy**

**A HUIS CLOS**

**Désignation de la secrétaire de séance**

**Décisions à prendre**

<b>Numéros</b>	<b>TITRE DE L'AFFAIRE</b>
<b>1</b>	<b>Election du Maire</b>
<b>2</b>	<b>Fixation du nombre des Adjoints</b>
<b>3</b>	<b>Election des Adjoints</b>

-

**Allocution de Monsieur Roger PELLENC**  
**doyen de l'assemblée**

**C**hers collègues,

**M**erci d'être présents. **J'**ai l'honneur de présider, au bénéfice de l'âge, cette séance du conseil municipal dédiée à l'élection du maire de Pertuis et de ses adjoints. **C**elle-ci revêt un caractère exceptionnel, crise sanitaire oblige, et nous avons appliqué les consignes de l'Etat à la lettre pour que celle-ci se tienne dans les conditions de sécurité requises.

**J**e vous invite avant tout à respecter une minute de silence, pour les décès du COVID-19, et notamment ceux que nous avons connus sur la commune. **M**erci.

**V**ous le savez, ces élections se sont passées dans un contexte tout à fait particulier, celui d'une pandémie d'un virus inconnu et mortel. **J**e considère que les organiser dans ces conditions était à haut risque, sachant que le lendemain, le Président de la République annonçait le confinement total de la population française.

**L**e maintien de ce 1er tour, dans ces circonstances, le 15 mars dernier, a effrayé à juste titre les citoyens qui ne sont pas venus voter en masse dans toutes les communes de France.

**A**u vu de l'abstention prévisible, j'aurais préféré que celle-ci soit reportée, afin que l'ensemble des pertuisiens puisse s'exprimer en toute liberté et toute en sécurité, mais nous nous devons de respecter la loi de la république.

**D**e manière incompréhensible, je constate que le gouvernement s'apprête à récidiver, en reportant le 2ème tour du scrutin dans un mois seulement, alors que l'épidémie n'est pas terminée et que le virus est toujours là.

**J**e voudrais remercier les électeurs et les électrices qui ont eu

le courage de venir voter malgré tout, étant entendu qu'on ne peut pas jeter la pierre à ceux qui ne se sont pas mobilisés dans de telles conditions d'insécurité, et en particulier nos anciens particulièrement exposés.

**A**vec cette épidémie, nous venons de vivre trois mois d'angoisse et d'inquiétudes au cours desquels, le personnel communal a, malgré les risques, assuré sa mission essentielle de service public. **J**e tiens à saluer le volontarisme et le dévouement qu'ils ont déployés au sein de notre cellule de crise qui se réunissait 3 fois par semaine à la mairie sous notre supervision. **D**ans ce contexte difficile, élus et fonctionnaires ont pris le mors au dent et les mesures qui s'imposaient pour la protection et l'accompagnement des pertuisiens et notamment les plus fragiles.

**J**e voudrais enfin remercier nos soldats pendant cette crise, les personnels de notre médecine hospitalière et de ville avec lesquels nous avons travaillé la main dans la main.

**L'**hôpital et ses services médicaux que j'ai eu l'occasion de visiter à plusieurs reprises aux côtés de la direction a particulièrement été touchée par la maladie. **B**ravo et merci du fond du cœur à nos soignants et à son personnel que j'ai pu entendre à ces occasions.

**I**ls ont prouvé qu'ils étaient à la hauteur d'un tel défi sanitaire et je conçois que leur gratification et les investissements massifs dans nos hôpitaux, appelés de mes vœux à plusieurs reprises, en ma qualité de vice-président du conseil de surveillance, soient une nécessité absolue.

**J**e dois à présent vous faire la lecture de l'article L 2121-17 premier alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales :

« **L**e Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente »

## APPEL

« Je vais maintenant procéder à l'appel nominatif, et par ordre alphabétique, des membres du nouveau Conseil Municipal. »

### COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMS	PRENOMS	PRESENTS	ABSENTS
ALAMELLE	Bernard	X	
APPLANAT	Jean Michel	X	
AUDISIO	Marie Christine	X	
AUTRAN	Michel	X	
<b>BANON</b>	<b>Eric</b>	X	
BARDISA	Valérie	X	
BARONE	Jacques	X	
BAZELAIRE	Anne Priscille	X	
<b>BERARD</b>	<b>Christina</b>	X	
<b>BLANC</b>	<b>Nicole</b>	X	
<b>BOTELLA</b>	<b>Jean Luc</b>	X	
BRAMIN	Nathalie	X	
CONTÉ	Marie Ange	X	
<b>CRUMIÈRE</b>	<b>Pierre</b>	X	
DANDRE	Caroline	X	
DESCAMPS	Jacqueline	X	
DIAS	Jean Jacques	X	
DUBOIS	Thierry	X	
DUPAQUIER	Corinne	X	
GABERT	Pierre	X	
GALLAND	Lucien	X	
GENIN	Pierre	X	
GERRO-SENNAVOINE	Katia	X	
GUEDJ	Yves	X	
LAFON	Henri	X	
LEGRAND	Virginie	X	

LEHMANN-DRIES	Nadine	X	
LOUCHE	Nadine	X	
MIRETTI	Jean François	X	
<b>NARBONNE</b>	<b>Jérôme</b>	X	
NGUYEN-TALIANA	Thi Vinh Thuy	X	
PELLENC	Roger	X	
SAUVAGEON	Stéphane	X	
SOUCHAY	Maryse	X	
<b>TRINQUIER</b>	<b>Noëlle</b>	X	

Je constate que :

- sur 35 membres, 35 membres sont présents,  
0 membre est absent et a donné procuration,

à savoir : M.....à .....  
M..... à .....

Le quorum qui est de 18, étant atteint, je déclare installé le nouveau Conseil Municipal de Pertuis.

## CHARTRE DE L'ÉLU

« **J**e dois également vous lire la charte de l'élu local déposée sur votre table mais dans les conditions actuelles, je vais vous lire les 7 principes de celle-ci qui valent lecture officielle.

**T**outefois, je vous propose de la lire chez vous à la maison et de l'évoquer en séance ordinaire lors du prochain conseil municipal. »

**1/ L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, probité et intégrité.**

**2/ Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.**

**3/ L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.**

**4/ L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.**

**5/ Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.**

**6/ L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.**

**7/ Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.**

## DESIGNATION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE

« Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Virginie LEGRAND, la plus jeune conseillère, est désignée pour assurer le secrétariat de la présente séance. »**

## ELECTION DU MAIRE

### Monsieur ROGER PELLENC :

« Je vous donne maintenant lecture de l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales :

«Le Maire est élu, au scrutin secret et à la majorité absolue.  
Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

« J'invite en conséquence, le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Je demande aux éventuels candidats de se faire connaître. »

Monsieur Eric BANON s'est porté candidat.

« Je propose ma candidature. »

*(Le secrétariat enregistre alors les candidatures, des bulletins blancs ont été mis à disposition de chacun des conseillers municipaux).*

### Monsieur ROGER PELLENC :

« Au fur et à mesure de l'appel, chacun des conseillers municipaux voudra bien déposer son vote dans l'urne qui va vous être présentée »



## Résultats

*(Lorsque tous les conseillers municipaux ont voté, **Emilie BAUDRIER** ouvre l'urne et procède au dépouillement, assistée de la secrétaire de séance, **Madame Virginie LEGRAND.**)*

**(Monsieur Roger PELLENC** donne lecture des résultats).

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 35

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 34

Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

...6... Voix : Monsieur Eric BANON.....

...1...Voix : Monsieur Henri LAFON.....

...27....Voix : Monsieur Roger PELLENC.....

### **Monsieur Roger PELLENC :**

« Je constate que Monsieur Roger PELLENC a obtenu la majorité absolue des voix. En conséquence, je me proclame élu, Maire de PERTUIS. »

***(Monsieur Roger PELLENC** revêt l'écharpe tricolore que lui remet **Madame Virginie LEGRAND.**)*

### Allocution de remerciements

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, Chers Pertuisiens,

Ce soir est un grand jour pour moi, pour vous, pour Pertuis.

Je ne vous cacherai pas mon émotion. A ma voix, vous comprendrez que mon cœur vibre pour vous.

Mon immense gratitude va d'abord à nos électeurs, à ceux qui ont apprécié le réveil de Pertuis, à présent sur les rails du progrès. A tous ceux et celles qui nous ont fait confiance pour continuer à bâtir le Pertuis de nos rêves, une ville à la campagne, grand et chaleureux merci !

Je n'oublie pas dans ces remerciements, tous ceux qui ont œuvré pour notre commune. Les conseillers sortants, le personnel communal, les élus et le personnel du Pays d'Aix, les associations, les milieux économiques, les pouvoirs publics, et en particulier notre valeureuse sous-préfète Dominique CONCA. Et tous ceux qui, à titre individuel, dans l'anonymat, ont porté haut les couleurs de notre ville.

Ce mandat va être particulier, puisse qu'il débute au cours d'une crise sanitaire sans précédent qui aura d'importantes répercussions économiques dans les semaines et mois à venir, pour le monde entrepreneurial mais aussi pour nos collectivités locales.

Avec des finances dégradées, il est évident que notre programme, présenté lors de cette campagne électorale, en sera perturbé.

**J**e vous avais annoncé un mandat difficile, avec le désengagement financier de l'Etat et l'adversité d'une Métropole bureaucratique et à l'agonie financièrement. **I**l le sera, je le crains, encore davantage.

**A** l'issue de cette campagne que j'ai voulue digne et apaisée, les pertuisiens nous ont fait confiance et ont tranché sans ambiguïté :

**N**ous n'acceptons pas de devenir la banlieue marseillaise,

**N**ous n'acceptons pas d'être digérés par la bureaucratie,

**N**ous n'acceptons pas une fiscalité décidée à Marseille à son seul bénéfice,

**N**ous n'acceptons pas de payer la dette de métropole et de la ville de Marseille de 5 milliards d'euros alors que nous n'en sommes pas comptables,

**N**ous n'acceptons pas d'être privés de notre droit des sols.

**O**ui à une coopération intelligente, non à la disparition de notre identité.

**D**evant la déconfiture de la métropole marseillaise, je vous confirme ce soir, comme l'ont fait une majorité des maires concernés, mon engagement à défendre nos couleurs et notre attachement à notre Pays d'Aix et à défendre coûte que coûte, son autonomie.

**T**out en lui portant le coup de grâce, cette crise a une nouvelle fois démontrée que cette métropole en faillite, est dans l'incapacité totale de faire levier et de nous soutenir dans la difficulté.

**P**aralysée dès le début de cette crise, par un virus mais cette fois-ci informatique, elle arrive aujourd'hui après la bataille encore plus endettée qu'hier, en nous offrant des masques qui nous ont tant fait défaut hier.

**E**spérons que le gouvernement devant cette triste réalité, entendra enfin la voix des maires, et reverra urgemment sa copie, afin d'éviter l'affrontement inévitable avec nos communes provençales déjà bien mal menées avant cette crise.

**V**ous savez que je me fais une haute idée des responsabilités du Maire qui doit être avant tout un rassembleur. Dans cet esprit, je lance un appel à l'opposition pour que nos relations soient constructives, loyales et franches comme par le passé, et que nous puissions nous retrouver sur les grands sujets qui engagent l'avenir de Pertuis.

**C**e qui importe avant tout, c'est que le bon sens au service des pertuisiens l'emporte toujours, comme nous l'avons fait pendant douze ans.

**M**es chers concitoyens, je vais terminer cette allocution par un acte symbolique, très important à mes yeux, et certainement aux vôtres.

**C**omme je l'ai fait il y a six ans, je m'engage solennellement ce soir, en mon nom et celui de toute mon équipe, à poursuivre avec le meilleur de moi-même, en toute loyauté, la modernisation de Pertuis quelle que soit l'adversité.

**A** être le Maire de tous les pertuisiens sans distinction. A œuvrer pour Pertuis dans la transparence et le respect de tous.

**A** servir les pertuisiens avec intégrité et probité. **A** cultiver nos valeurs républicaines.

**V**ous savez que la tâche et les responsabilités du Maire sont immenses.

**V**ous m'avez apporté pendant ce dernier mandat, soutien et réconfort et vous avez démontré pendant la crise, un esprit de solidarité et de dévouement, à l'image de nos couturières pour les masques ou encore de nos associations caritatives et cet esprit, il faut le perpétuer dans les temps à venir et se serrer les coudes.

**M**erci de poursuivre à mes côtés pendant les six ans à venir, la consolidation de notre fraternité, gage de cohésion et de réussite.

**C'**est ensemble autour de mon équipe expérimentée, rajeunie et enrichie de nouvelles compétences, que nous pourrons mener à bien notre nouveau programme ambitieux et pragmatique.

**A**vec vous, Pertuis bouge, Pertuis prends de l'avance !

**A**vec enthousiasme et avec la foi à soulever les montagnes, continuons le cœur à l'ouvrage, avec détermination, à bâtir et servir Pertuis, notre ville bien aimée !

**M**erci

**Monsieur BANON demande la parole :**

« Merci de nous donner la parole,

Bonsoir à tous,

Nous tenons à remercier et à rendre hommage à tout le personnel et les personnes qui se sont mobilisés et qui sont encore dans l'action pour le COVID 19 : le personnel soignant de notre hôpital, les pompiers, les gendarmes, les médecins, infirmiers et le personnel soignant de Pertuis et ses environs, nos employés communaux et les agents des services publics, tous les employés et les entreprises qui contribuent au bon fonctionnement et aux indispensables de la vie quotidienne, nos agriculteurs, les diverses associations et tous les bénévoles.

Ils font tous un travail formidable et nécessaire pour nous maintenir en bonne santé et maintenir le lien social et la vie économique.

Nous regrettons, nous et ex ancienne équipe de l'opposition, de ne pas avoir été informés de la création d'une commission COVID 19 au sein de la commune et de ne pas avoir été conviés à participer aux discussions et aux décisions. Vive la démocratie !

Problème des masques livrés non conformes, l'erreur aurait pu arriver à n'importe qui, mais que cela vous arrive à vous ! Question : Vous, qui vous présentez pour être soit disant le meilleur, me laissez dubitatif et m'interroge réellement sur vos capacités. Je suis étonné que vous vous soyez fait rouler, nous sommes désolés pour la ville de Pertuis.

Maintenant je veux remercier au nom de notre liste, les électeurs qui nous ont fait confiance en votant pour notre équipe et tous ceux qui se sont déplacés le dimanche 15, malgré les risques de la pandémie.

Je voudrais revenir sur le résultat de cette élection et plus particulièrement sur le faible taux de participation.

Les diverses annonces précédents le 1er tour des élections, celle du Président de la République et surtout les annonces, précipitées la veille du scrutin, du 1er Ministre annonçant la fermeture à partir de minuit, le samedi soir, des bars et des restaurants, ont contribué sérieusement au non déplacement des électeurs pour se rendre aux urnes.

Pour rappel, les résultats ont démontré et surtout validé que vous ne représentez que 2 707 voix soit 17,8 % des inscrits, ce qui correspond à représenter 1,2 Pertuisiens sur 10. La question se pose, êtes-vous légitime au vu de ces résultats et du nombre de votants ?

Je demande la démission de l'ensemble du conseil municipal en vue de l'organisation de réelles élections à l'image de notre ville et de ses électeurs. C'est le seul moyen pour assoir la légitimité du nouveau conseil et d'avoir un résultat qui reflète la réalité.

Je remercie à nouveau les électeurs qui nous ont fait confiance et nous assurons de rester à leur écoute pour porter et défendre les intérêts de tous les Pertuisiens. »

## FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

### Monsieur le Maire :

« Conformément à l'ordre du jour, le Conseil Municipal doit fixer le nombre des adjoints ».

Je vous précise que conformément à l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Pour PERTUIS, ce chiffre maximum est donc de 10.

Je propose au conseil municipal de fixer à 10 le nombre des adjoints pour PERTUIS.

Je vous rappelle que comme toutes les délibérations, cette dernière doit être prise à la **majorité absolue des suffrages exprimés**. Je vous propose de voter à main levée ». Le Conseil Municipal accepte de voter à main levée.

*(Il doit être procédé au vote au scrutin secret si le tiers des membres présents le réclame).*

Je mets au vote le nombre de 10 pour les adjoints :

### Résultats :

Nombre de votants : 35

POUR : 28

ABSENTION : 7



## ELECTION DE LA LISTE DES ADJOINTS

### Monsieur le Maire :

« Je vous rappelle qu'en vertu de l'article L 2122-10, du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le conseil municipal ».

Conformément à l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous allons donc procéder maintenant à l'élection de la liste des adjoints, et vous indique que dans les communes de 3.500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à une troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative.

Je propose comme liste :

**Monsieur Henri LAFON**  
**Madame Marie-Ange CONTE**  
**Monsieur Jacques BARONE**  
**Madame Anne Priscille BAZELAIRE**  
**Monsieur Stéphane SAUVAGEON**  
**Madame Katia GERRO-SENNAVOINE**  
**Monsieur Lucien GALLAND**  
**Madame Nathalie BRAMIN**  
**Monsieur Jean Michel APPLANAT**  
**Madame Corinne DUPAQUIER**

Y-a-t'il d'autres listes ?

- /  
- /

*(La liste proposée par M. PELLENC ainsi que des bulletins blancs sont mis à disposition du Conseil Municipal)*

« Je demande à chaque conseiller, à l'appel de son nom, de déposer son bulletin dans l'urne comme précédemment »

***(Appel nominatif des conseillers municipaux, puis ouverture de l'urne et dépouillement en présence du secrétaire de séance).***

Les résultats sont les suivants :

**1<sup>er</sup> tour :**

Nombre de votants : 35

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

Bulletins blancs : 6

Bulletins nuls : 1

Suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15

- La liste de Roger PELLENC a obtenu : .....28.....voix
- ...../..... : voix
- ...../..... : voix

-----

Si Aucune liste n'a obtenu la majorité absolue il est procédé à un deuxième tour :

**2<sup>ème</sup> tour :**

*Nombre de votants :*

*Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :*

*Bulletins blancs ou nuls :*

*Suffrages exprimés :*

*Majorité absolue : 18*

*A obtenu :*

- ..... : voix
- ..... : voix
- ..... : voix

*Aucune liste n'ayant obtenu la majorité absolue il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.*

**3<sup>ème</sup> tour :**

*Nombre de votants :*

*Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :*

*Bulletins blancs ou nuls :*

*Suffrages exprimés :*

*Majorité absolue : 18*

*A obtenu :*

- ..... : voix
- ..... : voix
- ..... : voix

**Monsieur le Maire :**

« Je constate que la liste a obtenu la majorité des voix.

En conséquence, je déclare la liste de **Monsieur Roger PELLENC** élue »

## **Fin de la séance**

L'ordre du jour étant terminé, je lève la séance et vous remercie pour votre participation